

## Aperçu

---

Le 28 mars 2014, la [TD a émis la première obligation verte offerte par une banque au Canada](#). Vous trouverez ci-dessous des précisions utiles au sujet des Obligations vertes TD.

## Foire aux questions

---

### **Q : Qu'est-ce qui fait d'une obligation une « obligation verte »?**

**R :** Les obligations vertes répondent à un besoin grandissant exprimé par les gouvernements et les investisseurs de financer des projets qui soutiennent la croissance économique tout en présentant des avantages sur le plan environnemental.

La TD a émis récemment les premières obligations vertes (« Obligations vertes TD ») offertes par une institution financière commerciale au Canada. Les 500 millions de dollars d'obligations d'une durée de trois ans viendront à échéance le 3 avril 2017. Les produits serviront uniquement à financer des projets verts établis au Canada. Les fonds seront investis dans des projets qui favorisent une économie à faibles émissions de carbone par les moyens suivants :

1. Les énergies renouvelables et à faibles émissions de carbone ainsi que les infrastructures afférentes, comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie géothermique. La demande de la clientèle dans ces domaines est forte et en croissance.
2. L'efficacité énergétique et une gestion responsable de l'énergie, avec un accent mis sur des constructions écologiques. Des progrès incroyables sont réalisés en ce qui a trait à la conception, à la construction et à l'exploitation d'immeubles écoénergétiques. La TD possède un grand portefeuille immobilier commercial et, en date de mars 2014, elle compte dans son propre réseau 127 édifices ayant la certification LEED en Amérique du Nord et 100 immeubles produisant de l'énergie solaire, dont deux succursales à bilan énergétique nul.
3. Des infrastructures vertes et une gestion durable des terrains. Cette catégorie comprend des projets d'infrastructure municipaux et régionaux qui contribuent à la réduction de la consommation d'énergie ainsi que des projets liés à des pratiques agricoles et forestières durables faisant l'objet d'une certification.

Les Obligations vertes TD serviront à financer de nouveaux projets ou à refinancer des projets en cours, notamment des prêts. D'ici à ce que les fonds soient alloués au financement des projets mentionnés ci-dessus, les fonds des Obligations vertes TD seront et investis distinctement dans des instruments financiers à court terme. Les normes régissant les Obligations vertes TD sont conformes aux principes liés aux Obligations vertes émis récemment et à d'autres normes environnementales reconnues. Les détails de la répartition des produits feront l'objet d'un rapport annuel et seront supervisés par une entité indépendante.

**Q : Comment les investisseurs sauront-ils que leur argent est utilisé pour le financement de projets verts?**

R : Environnement TD fournira aux investisseurs des mises à jour annuelles sur l'utilisation des produits des Obligations vertes TD comme supplément au Rapport sur la responsabilité d'entreprise, que l'on retrouvera sur la page Responsabilité de l'entreprise de la TD (<http://www.td.com/francais/responsabilites-de-lentreprise/>), dans la section « Rapports archivés » de l'onglet « Publications ». On trouvera également un lien direct vers le supplément lié aux Obligations vertes à l'onglet « Environnement » de la page Responsabilité de l'entreprise.

**Q : La TD adhère-t-elle aux Principes sur les obligations vertes?**

R : Oui. Nous croyons que les Principes sur les obligations vertes permettent d'assurer l'uniformité, la transparence et l'intégrité des émissions d'obligations vertes. En tant que membre de ces principes, la TD peut prendre part à l'élaboration des lignes directrices et ainsi transmettre la précieuse expérience qu'elle a acquise à titre de première institution financière au Canada à émettre une obligation verte.

**Q : Quelle entreprise indépendante s'occupera de garantir l'utilisation du produit?**

R : Ernst & Young s.r.l. réalisera un audit indépendant sur l'utilisation du produit. La déclaration relative à l'audit sera publiée dans le Rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise de la TD.

**Q : Est-ce la seule obligation verte qu'offrira la TD? Y en aura-t-il d'autres?**

R : La TD pourrait envisager d'émettre des obligations vertes supplémentaires si les besoins en matière de financement de projets écologiques augmentent à l'avenir.

**Q : Qui peut acheter des Obligations vertes TD et où peut-on se les procurer?**

R : Dans la mesure du possible, les obligations seront offertes aux investisseurs de la même façon que les autres titres à revenu fixe. Par exemple, les particuliers communiqueront avec Gestion de patrimoine TD, et les investisseurs institutionnels avec Valeurs Mobilières TD. La TD encourage les investisseurs à toujours discuter d'un placement potentiel dans les Obligations vertes TD avec leur représentant en placement inscrit afin de s'informer sur la pertinence du placement et sur les limites de liquidités, notamment l'impossibilité d'un rachat anticipé et les liens avec le marché secondaire.

**Q : Où puis-je trouver d'autres renseignements sur les obligations vertes?**

R : Services économiques TD a publié une étude spéciale sur les obligations vertes le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Visitez le site [www.td.com/fr](http://www.td.com/fr) et cliquez sur « Économie » pour consulter l'étude intégrale ou [cliquez ici](#).